



---

## COMITE REGIONAL CORSE

PV de la réunion du CDR du 18 novembre 2023

**Début de séance :** 14h10

**Présents :**

Christian Aragon, Michèle Richard-Lentali, Alain Lachuries, François Zaragoza, Sabine Guiraud, Véronique Escales, Stéphanie Penven, Aurore Vrijens, Chantal Margouet, Jo Vrijens, Jean-Pierre Vignocchi, Virginie Docquois, Daniel Buron, Marjorie Dupré-Poiget, Arnaud Zaragoza, Jean Escales, Bruno Grandjean, Chantal Marzin, Hervé Alfonsi et Olaf Weiss

**Invités :**

Jean-Lou Ferretti (Secrétaire Général de la FFESSM)

---

**Bilan du Président :**

Jo Vrijens souhaite la bienvenue à Jean-Lou FERRETTI, Secrétaire Général de la FFESSM, représentant le Président Frédéric Di Meglio pour l'AG de demain.

**Bilan saison 2022-2023 :**

- **Récapitulatif des grandes décisions du CDN en 2023 :**
  - Concernant les SCA, le pouvoir votatif a été porté à 20% (au lieu de 10% auparavant). Ce point a été voté lors de l'AG extraordinaire de janvier 2023. Ce poids ne pourra pas aller au-delà pour le moment, même si la représentativité en Corse est plus importante
  - L'année fédérale a basculé du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août ce qui facilite le mode de fonctionnement (auparavant, l'année fédérale partait du 15 septembre au 14 septembre de l'année suivante)
- **Finances 2023 :**

Cette année a été plus compliquée que l'année précédente avec un bilan négatif de 12000€ environ (qui sera repris dans le rapport de la trésorière). Néanmoins, il y a une belle trésorerie en banque, ce qui est signe d'une bonne santé financière malgré tout. La trésorière en parlera dans son rapport.

## Saison 2023-2024 :

- Salon de la plongée :  
En 2023, nous avons refait un essai en participant au salon avec l'ATC, essai qui a été concluant. Pour 2024, nous repartons avec l'ATC mais avec une plus grande dimension. L'ATC travaillera avec son propre standiste. 12 structures seront présentes (vs 6 l'année passée). Air Corsica sera également sur le stand. Le Comité Régional sera représenté cette année par Stéphanie Penven (licenciée au CODEP 2A) et Sabine GUIRAUD (licenciée au CODEP 2B). De nouveaux flyers sont en cours de conception. Le comité prendra en charge un certain nombre d'invitations pour les structures
- Stage Sport Santé :  
Un stage sport santé est organisé par la CTR Corse à Bastia les 6 et 7 janvier 2024. La communication doit être faite rapidement car le stage ne sera pas maintenu s'il n'y a pas au minimum 5 candidats
- Compétition Régionale Apnée :  
Une visioconférence a été organisée avec la CTC, entre Marc Le Tallec et la Commission Apnée sur le maintien de la subvention de la CTC dans les compétitions apnée. La CTC confirme qu'elle est prête à subventionner mais souhaite une présence d'athlètes nationaux /internationaux. Mais la CTC ne finance pas en avance de phase : elle propose 50% en avance et 50% à l'issue avec une procédure complexe. Jo Vrijens confirme à la CTC que la présence d'athlètes hors Corse ne devrait pas poser de problème mais qu'il n'est pas envisageable de demander au Comité Régional d'avancer l'argent afin de ne pas prendre de risque financier qui mettrait à mal le comité.

Chantal Marzin prend la parole : la CTC reviendrait finalement sur sa position en proposant une ligne budgétaire propre au Championnat Régional d'un montant à définir. Pour la partie nationale et/ou internationale, cela fonctionnerait comme précisé plus haut. Jo Vrijens propose donc de reprendre contact avec la CTC pour clarifier cette position, qui est beaucoup plus entendable.

Jo Vrijens précise également qu'après contact avec le DTN, Richard Thomas, celui-ci confirme qu'en 2024, les Championnats Régionaux de Corse seront ouverts aux athlètes nationaux voire internationaux. Cette année, ce championnat aura lieu en juillet 2024. En aucun cas, il ne viendra se substituer à Villefranche sur Mer.

- Championnats de France Photo :  
Le Comité Régional a appris par hasard qu'un club avait demandé à être centre organisateur (Marine Diving) des Championnats de France Photo en Corse. L'information a été diffusée sur internet sans même que le Comité ne soit approché. Visiblement, le club a trouvé tous les moyens (matériels et financiers) pour organiser ce championnat de France. Le Comité propose de prendre en charge l'apéritif de clôture et de remise des diplômes : c'est un Championnat de France, le Comité doit être présent dans l'organisation.

L'ensemble du Comité Directeur, souligne le fait qu'il trouve anormal que le Comité soit mis devant le fait accompli alors même que des membres du Comité Régional avait rencontré

Patrick Ragot le président de la Commission Nationale Photo pour lui faire part de leur intérêt de monter une commission.

*Vote du CDR pour la demande prise en charge de l'apéritif de clôture du Championnat à hauteur maximum de 1500 € : approuvé à la majorité avec 2 voix contre et 6 abstentions*

▪ Médiateur :

Selon la loi de la consommation 2016, on se doit d'avoir, au sein de la région, un médiateur et 2 suppléants. Ce médiateur doit être disponible pour les plongeurs et pour les centres en cas de litige. Les structures doivent afficher leur nom et leurs coordonnées. Michele Richard-Lentali se porte volontaire pour être ce médiateur. Concernant les suppléants, elle s'occupe de vérifier les éléments relatifs au « recrutement » des 2 suppléants et faire suivre les coordonnées diffusables aux centres

*Vote du CDR pour la nomination de Michèle-Lentali en tant que médiateur : approuvé à l'unanimité*

▪ Finances 2024

○ Le Comité Directeur National a décidé de ne pas renouveler le prélèvement aux régions des 2€ de ristourne sur les licences pour cette nouvelle saison. De plus, l'an passé, le CDN s'était engagé à restituer une partie si la situation financière de la FFESSM s'améliorait. Le CDN a tenu parole et va rendre 1€ aux Comités Régionaux cette année. Jo Vrijens remercie le CDN pour cette bonne nouvelle.

○ Cotisation des clubs : cela fait 8 ans que les cotisation des clubs n'ont pas bougé. On est actuellement à 10€ pour les associations et 50€ pour les SCA. Jo Vrijens propose de passer les cotisations de 10€ à 12,50€ et de 50€ à 55€

*Vote du CDR pour l'augmentation des cotisations régionales : approuvé à l'unanimité*

○ Budget des commissions : il est temps de normer un peu plus les critères d'attributions des subventions des commissions en regardant à la fois les actions (promotion, fouilles, formations, ...) et les brevets générés. Le mode de fonctionnement ne sera pas modifié pour cette année mais va être étudié pour les années à venir

▪ Assemblée Générale Régionale 2024 : L'Assemblée Générale électorale aura lieu le 10 novembre 2024. Pour des raisons organisationnelles et logistiques, elle se fera à Ajaccio

## **Rapport du Secrétariat :**

Le rapport du secrétariat est disponible sur le site et a été présenté au Comité Directeur. A noter un baisse des licences en affichage car il manque 15 jours du fait de l'arrêt de l'année au 31 août 2023. Mais en calculant le nombre de licences au proforma, cette baisse est minime. Il en est de même pour les certifications.

Concernant le site internet du comité, on constate une baisse du nombre de vues et de connexions, ainsi qu'une baisse de la fréquentation des réseaux sociaux. Néanmoins le temps de connexion est plus important, témoignant d'un plus grand intérêt dans les informations recherchées.

## **Rapport de la Trésorerie :**

### Budget des commissions :

Les commissions ont pu travailler correctement cette année. Elles ont consommé tout le budget. Concernant la Juridique, comme les autres années, il n'y a pas de budget alloué mais la possibilité de débloquer des fonds pour des actions ponctuelles à la demande.

Commissions	Montant alloué 2022-2023	Montant demandé 2023-2024	Décisions
Apnée	3 000 €	5 000 €	Montant attribué : 3 000 €
Archéologie	5 000 €	5 000 €	Montant attribué : 5 000 €
Biologie	1 500 €	1 500 €	Montant attribué : 1 500 €
Technique	6 000 €	8 000 €	Montant attribué : 8 000 €
Médicale	1 200 €	1 230 €	Montant attribué : 1 250 €
Juridique	0 €	0 €	Montant attribué : 0 €
<b>Total</b>	<b>16 700 €</b>	<b>20 730 €</b>	<b>Montant attribué : 18 750 €</b>

### Budget général :

Bilan au 31/08/2022 : la balance 2022-2023 est négative de 12198 €. Ce résultat s'explique par :

- La baisse des 2€ de ristournes des licences nationales : le national a récupéré 2€ sur les ristournes des licences initialement prévu pour les régions, dans le cadre du redressement financier de la FFESSM
- La perte de la subvention de 10000€ de l'apnée : cette somme initialement prévue par la CTC pour la compétition d'apnée n'a finalement pas été versée, ce qui a amené le Comité Régional à décaisser cette somme pour la Commission Apnée et a contribué au déficit
- Le manque de 15 jours de vente de licences : la fin de l'année fédérale arrêtée au 31 août nous ampute de 15 jours de licences, ces 15 jours nous font défaut car la Corse fait un certain nombre de licences sur cette période

Malgré cela la trésorerie reste bonne, avec quasiment un an de fonctionnement en banque.

*Vote du CDR pour l'approbation du prévisionnel (général et commissions) 2023-2024 : a été approuvé à l'unanimité lors du vote par internet 1<sup>er</sup> septembre 2023*

## **Rapport des commissions :**

Les rapports des commissions ont été faits sur les bilans qualitatifs et quantitatifs, et les commissions ont présenté leur prévisionnel. Ces documents sont disponibles sur le site du Comité Régional.

Points spécifiques concernant la commission Apnée : un point particulier a été portée à l'apnée pour l'ensemble des actions effectuées et à venir.

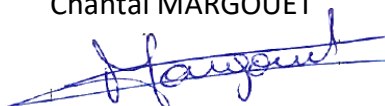
Points spécifiques concernant la commission Médicale et son président : Bruno Grandjean annonce que fin décembre 2023, il arrête son activité professionnelle au niveau de l'hôpital. Il reste cependant disponible pour les activités fédérales et confirme son investissement au sein du Comité pour les années à venir.

Points spécifiques concernant la CTR :

- Stagiaires pédagogiques : sur l'accueil des stagiaires pédagogiques, quelques dysfonctionnements ont été remontés :
  - Un stagiaire MF1 accueilli dans des structures non fédérales en Haute Corse. Réponse de la CTR : nous n'avons pas de droits de regard sur les structures non fédérales. Maintenant, il est impossible de voir ces stagiaires sur les examens MF1 organisés par la CTR
  - Un tuteur de stagiaire non présent sur la structure : comment faire ? Réponse de la CTR : il est malheureusement impossible à la CTR de contrôler toutes les structures et ce n'est pas son rôle. Il faut aussi que les stagiaires pédagogiques se responsabilisent pour trouver des structures agréées avec des tuteurs disponibles ou alerter dès que possible la CTR quand ce n'est pas le cas.
- Journée des encadrants CTR 2024 : lors de la réunion des encadrants, l'après-midi aura un temps pour présenter les cursus lors de cette journée.

**Fin de séance** : 19h05

La Secrétaire Générale  
Chantal MARGOUET



Le Président  
Jo VRIJENS

